



# Confédération Musicale de France

Septembre-octobre 2018

## ENTRETIEN

Rhoda Scott,  
« The barefoot lady »

## ZOOM SUR

la cites

## ENQUÊTE SUR

les bibliothèques  
de partitions  
des conservatoires



15<sup>e</sup>

Championnat National  
de BRASS BAND



23 & 24  
FÉVRIER 2019

Un événement musical unique  
de **CUIVRES** et **PERCUSSIONS**  
à voir, à écouter et à partager

MégaCité - **AMIENS**

Infos et inscriptions sur [www.brassband.cmf-musique.org](http://www.brassband.cmf-musique.org)

**Opentalent** school  
Logiciel de gestion et de communication  
Etablissement d'enseignement artistique

Profitez de la rentrée pour améliorer votre organisation.  
Découvrez notre nouvelle version encore plus simple,  
plus intuitive et toujours aussi abordable !

Full Web  
Collaboratif  
Simple d'usage  
Confidentialité des données  
Sauvegarde Automatique  
Economique

Offre spéciale\*:  
Import gratuit de vos élèves et professeurs (valeur mini. 200€)

Nouvelles conditions SMS\*\*:  
- 50% sur l'ouverture du service  
- 15% sur les recharges

Contactez-nous  
pour une présentation gratuite,  
ou récupérer vos identifiants\*\*\*  
09 72 12 60 17  
contact@opentalent.fr

Bénéficiez d'une remise jusqu'à 45% en tant qu'adhérent CMF  
[www.opentalent.fr](http://www.opentalent.fr)

\* Offre valable pour toute souscription avant le 21/12/2018 \*\* Réserve aux adhérents CMF, valable pour tous les produits (Artist, School, Manager) \*\*\* Accès à votre module CMF Réseau



# ÉDITO

## SEPTEMBRE-OCTOBRE 2018

### ENTRETIEN

- 2 Rhoda Scott,  
«The barefoot lady»

### REPORTAGE

- 4 Zoom sur la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)
- 8 Enquête sur les bibliothèques de partitions des conservatoires

### BONNES PRATIQUES

- 12 Comment remplir ses cotisations ?

### AGENDA

- 14 Événements CMF
- Actualités
  - Étranger
- 15 En bref

### UNE RÉALITÉ DE TERRITOIRES, CONTRASTÉE ET À PLUSIEURS FACETTES

*De mes rencontres sur le territoire de ces derniers mois, je retiens des projets artistiques innovants de qualité, la présence de la musique au patrimoine immatériel local ou encore quatre orchestres de jeunes qui jouent de la musique et véhiculent en même temps par leur soutien à une œuvre caritative majeure, des valeurs de respect, de partage et d'entraide. De très beaux moments partagés dans une salle de prestige qu'est le Victoria Hall de Genève... de quoi nous donner le sourire et de la confiance en l'avenir.*

*Parallèlement, lorsque je regarde sur ce même territoire le réseau CMF des fédérations locales, départementales et régionales, je suis très inquiet. En effet, si certaines fédérations sont en bonne santé, d'autres au contraire, sont en grosse difficulté du fait de l'arrêt des subventionnements de leur collectivité locale, parfois même au bord du dépôt de bilan... D'autres ne parviennent plus à renouveler une gouvernance vieillissante faute de candidat. D'autres enfin, dans le pire des cas, disparaissent sans que personne ne le sache...*

*Alors, il est grand temps de penser à l'avenir. Il est donc essentiel, dans les 10 ans qui viennent, que la CMF change de paradigme, c'est-à-dire qu'elle puisse restructurer son réseau de fédérations, renouveler son projet, le tout avec des moyens humains et numériques du XXI<sup>ème</sup> siècle. C'est à ce prix seulement, qu'elle s'adaptera à l'évolution de la société d'aujourd'hui et de demain, tout en gardant ses traditions, son patrimoine historique, sa philosophie et ses valeurs.*

**Christophe Morizot,**  
Président de la CMF

**En couverture**  
Rhoda Scott  
par D. Rebmann

### Confédération Musicale de France

Association reconnue d'utilité publique

10-12 avenue de la Marne,  
92120 Montrouge  
TÉL. 0155582282  
FAX 0147356308  
MAIL [cmf@cmf-musique.org](mailto:cmf@cmf-musique.org)  
SITE [www.cmf-musique.org](http://www.cmf-musique.org)  
SIRET n° 78445208800031  
APE n° 9499 Z  
ISSN n° 2558-1201

### Directeur de la publication

Christophe Morizot

### Rédaction et réalisation

Camille Matet | Chargée de rédaction  
MAIL [redaction@cmf-musique.org](mailto:redaction@cmf-musique.org)  
TÉL. 0155582287  
Adrien Aybes-Gille | Graphiste  
MAIL [pao@cmf-musique.org](mailto:pao@cmf-musique.org)  
TÉL. 0155582286

### Recevoir le bulletin

MAIL [bulletin@cmf-musique.org](mailto:bulletin@cmf-musique.org)  
TÉL. 0155582284

### Publicité

Au support, TÉL. 0155582287

### Impression

ITF imprimeurs, z.a. Le Sablon, cs 40051,  
72230 Mulsanne

«Toute reproduction du présent bulletin, même partielle et par quelque procédé que ce soit, est interdite sans autorisation écrite préalable du directeur de la publication, et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.»



Photo © D. Rebmann

# RHODA SCOTT

## « THE BAREFOOT LADY »

ENTRETIEN | PAR CAMILLE MATET

Rhoda Scott surnommée «The Barefoot lady», l'organiste aux pieds nus vient tout juste de fêter ses 80 ans. Toujours aussi passionnée, enjouée et énergique, c'est sur scène qu'elle a célébré son anniversaire. Retour sur sa carrière spectaculaire.

Rhoda Scott est née aux États-Unis dans le New Jersey. Elle est l'aînée d'une famille de sept enfants. Fille de pasteur itinérant, elle commence, dès son plus jeune âge, à chanter des gospels et à jouer de l'orgue dans l'église de son père. RHODA Scott, comme presque tous les grands musiciens et chanteurs noirs américains, par exemple Aretha Franklin qui vient de disparaître sont issus de ces petites églises de province américaine.

Elle obtient une bourse qui lui permet de rentrer au Westminster Choir College de Princeton pour étudier l'orgue classique. Elle est finalement obligée d'abandonner ses études faute d'argent et décide alors de jouer dans des clubs pour subvenir à ses besoins.

Après avoir économisé, elle rentre à la Manhattan School of Music de New York où elle mène alors de front ses études musicales et ses activités professionnelles d'organiste dans les clubs. De plus, tous les dimanches, elle continue de tenir l'orgue dans l'église de son père et à diriger le chœur de gospels.

Découverte par l'Europe au marché international de la musique (MIDEM) à Cannes, l'ambassadrice de l'orgue Hammond est engagée à l'Olympia à Paris. Puis sa carrière internationale commence. Elle participe aux plus grands festivals de Jazz du monde, dont le Newport Jazz Festival de New York, le Festival de Jazz d'Antibes (en compagnie d'Ella Fitzgerald), Carnegie Hall, etc.

Au cours de sa carrière, elle a l'occasion de jouer avec les plus grands : Sonny Payne, Johnny Griffin, Philly Jo Jones, Slide Hampton, René Thomas, Mel Lewis entre autres. À ce jour, Rhoda Scott a enregistré aussi bien en Europe qu'aux États-Unis plus de 20 albums (plus de 60000 vendus en France).

### ENTRETIEN AVEC RHODA SCOTT

#### Comment avez-vous découvert la musique ?

**R. S.** J'ai découvert la musique à l'église. Mon père était pasteur et nous le suivions partout où il était envoyé. J'ai entendu la musique de nos églises dès ma naissance.

#### Comment est née votre passion pour l'orgue Hammond ?

**R. S.** Justement, une des églises où mon père était envoyé venait d'acquérir un orgue Hammond B-3. Ce genre d'orgue était très populaire dans les églises noires car il convenait bien à la musique de Gospel. Mon père m'a donné la permission de l'essayer, nous habitions le presbytère à côté, et j'ai découvert l'instrument sur lequel j'allais jouer toujours des années après ! Pas le même, bien sûr, mais le même modèle et j'allais chaque jour m'entraîner sur cet instrument pendant des heures.

Je ne savais même pas le mettre en marche au début, mais j'expérimentais et j'ai appris toute seule comment faire de la musique sur cet instrument. Je n'ai jamais senti le besoin de jouer d'un autre type d'instrument.

#### Parlez-nous de votre carrière professionnelle qui débute aux états unis ?

**R. S.** J'ai commencé à jouer avec un groupe qui était basé en Pennsylvanie. Le chef était un saxophoniste.

C'est pour pallier une absence que j'ai joué la première fois avec ce groupe, au piano. Quand le chef m'a proposé de continuer à jouer avec eux, je lui ai dit que je préférerais jouer sur un orgue et il a acheté un tout petit orgue pour la suite. Peu à peu, on a commencé à voyager plus loin et on est arrivé à Newark, dans le New Jersey, où j'ai joué dans un bal, avec Count Basie en vedette.

Il m'a écouté et m'a proposé de venir jouer dans son club de jazz à Harlem, dans la ville de New York. Là, j'ai rencontré beaucoup de grands musiciens.

Eddie Barclay est venu m'écouter à New York et m'a mis en tête l'idée de venir en France. Tout cela s'est passé sur une période d'environ 10 ans et je suis arrivée en France en 1968. J'avais à 30 ans.

Je dois préciser qu'auparavant j'avais complété une maîtrise en «music theory» à la Manhattan School of Music de New York, ce qui m'avait permis de venir étudier avec Nadia Boulanger à l'école américaine de musique de Fontainebleau qu'elle dirigeait. Ces études à Fontainebleau m'ont permis de découvrir la France et d'être fascinée par ce pays, ce qui explique aussi en partie ma décision de revenir en France en 1968.

### **Justement, vous arrivez en France en mai 1968, comment ça se passe ?**

**R. S.** Je ne parlais pas français quand je suis arrivée, les cours de Mlle Boulanger étaient en anglais. Je me suis inscrite à l'Alliance Française, Boulevard Raspail à Paris et de février 1968 à juillet 1968, je me suis concentrée sur l'apprentissage de la langue française, avec, en fond du décor, les événements de 1968 qui étaient très intéressants pour moi.

En juillet, j'ai joué pour la première fois en Europe, au Pol's Jazz Club à Bruxelles et peu après, j'ai commencé à jouer au Bilboquet à Saint Germain des Prés.

Le directeur du Bilboquet était Raoul Saint-Yves. Il est devenu mon imprésario et, plus tard, mon époux. C'est lui qui a dirigé ma carrière en France et m'a encouragée à développer mon talent et à produire mes enregistrements, etc...

Je passe ensuite sur la scène du Marché International du Disque et de l'Édition Musicale à Cannes, puis dans l'émission de télévision (sur la seule chaîne qui existait alors) et enfin à l'Olympia, en première partie de Gilbert Bécaud, ce qui permet alors à ma carrière internationale de décoller.

### **Vous avez créé Rhoda Scott, Lady Quartet il y a plus de dix ans et vous jouez avec Sophie Alour, Aïrelle Besson, Lisa Cat-Berro et Julie Saury : qu'est-ce que cela change pour vous et qu'est-ce que cela vous apporte de jouer uniquement avec des femmes ?**

**R. S.** Oui, le Lady Quartet a débuté au festival Jazz à Vienne en 2004.

Depuis la création de ce quartet, Aïrelle Besson a été remplacée par Lisa Cat-Berro (saxophone alto).

Je dirais que ça ne change rien, ce sont avant tout des musiciennes et nous jouons ensemble, comme je joue souvent avec des musiciens hommes.

Cependant, il existe une synergie entre nous qui fait que l'on aime jouer ensemble et je pense que c'est cela que l'on recherche en jouant dans n'importe quel groupe.

Ces jeunes femmes, tellement talentueuses, m'apportent la fraîcheur de leur passion pour le jazz : elles composent beaucoup de morceaux pour le groupe et elles suggèrent d'autres morceaux qui font partie du répertoire historique du jazz, morceaux que j'ai tendance à oublier parfois.

Tout cela me stimule et me pousse à travailler avec autant de joie et d'enthousiasme que quand j'avais leur âge, comme si j'avais leur âge en réalité. ▶



### **L'ORGUE HAMMOND**

Conçu par Laurens Hammond dans les années 1930, l'orgue du même nom est le premier orgue électromécanique.

Il s'inspire de l'orgue traditionnel et était initialement destiné à équiper des églises n'ayant pas les moyens financiers pour disposer d'un orgue à tuyaux classique car son coût de fabrication est sensiblement inférieur.

Le premier modèle, l'orgue Hammond A, est né en 1935 et connaît un succès immédiat grâce à la demande des églises afro-américaines.

Le principe de fonctionnement est celui de la roue phonique, basé sur un ensemble de 91 pignons entraînés par un moteur électrique alternatif synchrone qui cale sa vitesse de rotation sur la fréquence du courant (50 Hz en Europe, 60 Hz aux États-Unis), inventée au début du xx<sup>e</sup> siècle pour le telharmonium.

Le modèle emblématique de la marque Hammond, le B-3, est produit de 1955 à 1975. Il s'agit d'un instrument très lourd puisqu'avec son banc et son pédalier de graves (le pedalboard), il pèse 193 kg. Ce modèle est généralement équipé d'une cabine Leslie, un amplificateur à haut-parleurs rotatifs qui reproduit le jeu ondulante de l'orgue d'église.

D'abord cantonné au gospel puis au blues, l'orgue Hammond se démocratise à la fin des années 1950 sous l'impulsion de Jimmy Smith. Le B-3 gagne alors la scène jazz grâce à Milt Buckner, Lou Bennett ou encore Rhoda Scott.

### **LE LADY QUARTET DE RHODA SCOTT**

En 2004 le festival Jazz à Vienne organise «une Nuit des femmes».

À la suite d'un désistement de dernière minute, le directeur artistique contacte Rhoda Scott pour qu'elle crée un groupe féminin et la met en relation avec trois femmes : Julie Saury à la batterie, Sophie Alour au saxophone ténor et Aïrelle Besson au bugle (qui sera par la suite remplacée par Lisa Cat-Berro au saxophone alto).

Dès leur rencontre la magie opère et à la fin du concert, ces musiciennes décident de poursuivre l'aventure. Naît alors un quartet composé de femmes, toutes générations confondues, réunies par le jazz, pour faire vivre un groove intemporel. Le Lady Quartet tourne dans les clubs de jazz et enregistre un premier album en 2008 «Live at the sunset Paris» puis un second en 2017 «We free queens».



Photo © D. Rebmann

### Enfin, quels sont vos projets pour les mois à venir ?

**R. S.** Nous préparons un troisième CD du Lady Quartet et nous continuons à tourner en France et en Europe. Je prévois aussi un autre enregistrement en formule orgue-batterie, avec le jeune batteur Thomas Derouineau, qui m'accompagne souvent en concert.

J'ai aussi une collaboration en cours dont est né un nouveau CD avec Christophe Monniot, un multi-instrumentiste très doué, avec qui j'ai fait plusieurs représentations et cela va continuer.

J'ai des engagements prévus aux États-Unis dans l'année à venir, notamment sur la côte ouest, engagements que je n'ai pas pu accepter cette année à cause de mes activités chargées en France et dans les pays voisins. ■

**SITE** [https://fr.wikipedia.org/wiki/Rhoda\\_Scott](https://fr.wikipedia.org/wiki/Rhoda_Scott)

## ZOOM SUR LA CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION (CITES)

REPORTAGE | PAR CAMILLE MATET

### La réglementation de la CITES évolue au fil des années, modifiant les bois utilisés dans la fabrication d'instruments de musique.

**JACQUES CARBONNEAUX**, DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DE LA CHAMBRE SYNDICALE DE LA FACTURE INSTRUMENTALE (CSFI), nous éclaire sur le sujet.

#### **Pouvez-vous nous expliquer ce qu'est la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (dite CITES) ?**

La CITES, aussi connue sous le nom de Convention de Washington est une convention internationale créée en 1973. Son but est de veiller et de garantir le commerce international des spécimens d'animaux et de plantes sauvages ne menace pas la survie des espèces, évite la surexploitation et garantit une utilisation durable des espèces. Elle souhaite ainsi concilier les intérêts écologiques, tout en préservant les intérêts commerciaux dans la pérennité des approvisionnements. La CITES contrôle et régleme le commerce international des spécimens des 34 000 espèces animales et végétales inscrites dans ses trois annexes. Toute importation, exportation, réexportation (exportation d'un spécimen importé) ou introduction en provenance de la mer des espèces couvertes par la Convention doit être autorisée dans le cadre d'un système de permis.

Chaque Partie (pays) à la Convention désigne l'organe de gestion chargé d'administrer le système de permis et l'autorité scientifique qui donne son avis sur les effets du commerce sur les espèces. Les autorités de contrôles aux frontières sont les douanes de chaque pays. En France, l'organe de gestion dépend du ministère de la Transition écologique et solidaire

avec une direction dédiée dans chaque région. L'autorité scientifique dépend du Muséum national d'Histoire naturelle. Tous les 3 ans, lors de la Conférence des Parties (COP), les pays déterminent (vote au 2/3) si une espèce devrait être inscrite à l'une des trois annexes.

#### **Comment fonctionne la Conférence des Parties ?**

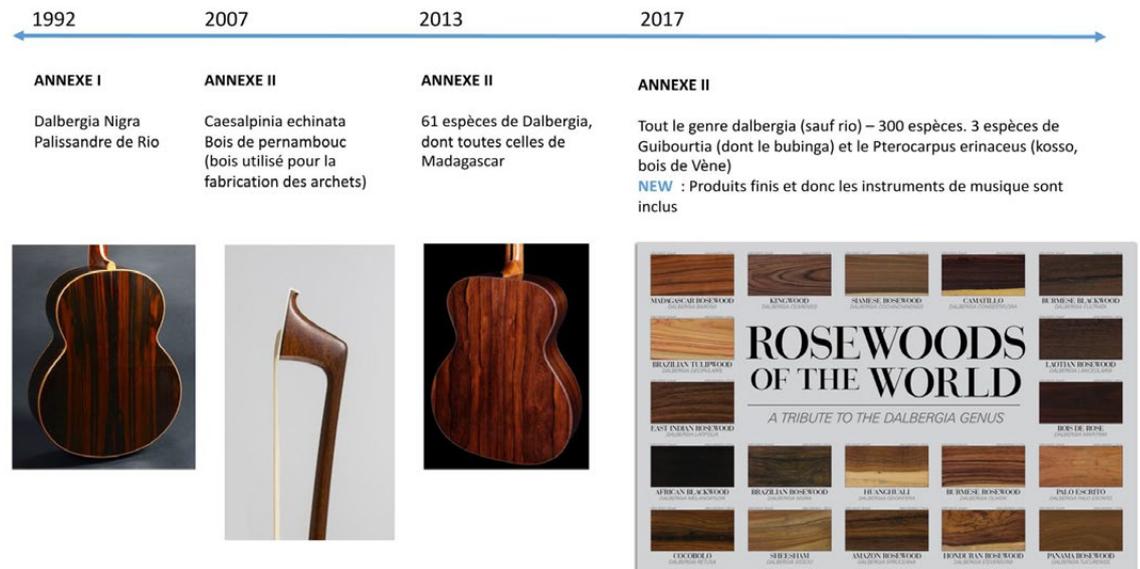
La Conférence des Parties est la session qui se tient tous les 2 ou 3 ans et qui rassemble les 183 États membres de la CITES que l'on nomme Parties. Tous les pays membres de l'Union Européenne (UE) prennent part aux travaux de la CITES, l'UE est elle-même une partie à part entière et vote pour les 28 membres de l'UE. La COP est l'occasion de faire le point sur les progrès accomplis, d'étudier les derniers rapports et études et d'examiner les propositions d'amendement à la liste des espèces classées dans les Annexes.

La COP est précédée par des comités pour les plantes (et animaux) et des comités permanents qui sont des sessions de préparation en plénière et en groupes de travail.

#### **Les Annexes de la CITES**

L'Annexe I comprend toutes les espèces menacées d'extinction. Le commerce de leurs spécimens n'est autorisé que dans des conditions exceptionnelles.

L'Annexe II comprend toutes les espèces qui ne sont pas nécessairement menacées d'extinction mais dont le commerce des spécimens doit être réglementé pour éviter une exploitation incompatible avec leur survie; un système de permis d'exportation et parfois d'importation est requis pour



LES BOIS TROPICAUX DE LUTHERIE REGLEMENTES – ANNEXE I et II

© CSFI

faire du commerce avec ces espèces. C'est cette annexe qui nous intéresse aujourd'hui.

L'Annexe III comprend toutes les espèces protégées dans un pays qui a demandé aux autres Parties de la CITES leur assistance pour en contrôler le commerce.

À noter : l'UE a rédigé un règlement de base qui régit l'ensemble des dispositions prises à la CITES. Ainsi les annexes sont codifiées A, B et C au lieu de I, II et III.

#### Qu'est-ce qu'une annotation ?

Les listes d'espèces végétales inscrites aux Annexes II et III de la CITES sont généralement accompagnées de notes intitulées « Annotations ». Celles-ci définissent quelles parties de l'espèce ou produits relèvent de la liste CITES.

#### La réglementation de la CITES évolue au fil des années. En quoi cette évolution a-t-elle un impact sur les bois utilisés dans la fabrication d'instruments de musique ?

Ce n'est pas la première fois qu'une espèce de bois utilisée en facture instrumentale est classée en annexe I ou II de la CITES. Cependant, la restriction ne concernait alors qu'une ou deux espèces et toujours les grumes et bois sciés, rarement les produits finis, impactant de façon marginale le marché des instruments. La nouvelle modification de la réglementation CITES est sans précédent puisqu'elle réglemente, non seulement tout un genre (toutes les espèces de palissandre), mais également tous les produits finis réalisés avec ces bois et donc les instruments de musique en tant que tels.

En effet, c'est lors de la COP17 à Johannesburg fin 2016 que l'ensemble du genre des palissandres (*Dalbergia*) et les produits finis ont été inclus à l'Annexe II de la CITES. Appliquée le 2 janvier 2017, cette réglementation concerne 300 espèces de palissandres et 3 espèces de *Guibourtia* dont le bubinga. Tous ces bois sont plus ou moins utilisés dans la fabrication d'instruments de musique.

Cette inscription est accompagnée d'une annotation nommée « #15 » qui indique que :

« Toutes les parties et tous les produits sont inclus (à l'annexe II CITES), sauf :

- a) les feuilles, les fleurs, le pollen, les fruits et les graines ;
- b) les exportations à des fins non commerciales d'un poids maximum total de 10 kg par envoi ;

c) les parties et produits de *Dalbergia cochinchinensis* couverts par l'annotation #4 ;

d) les parties et produits de *Dalbergia* spp. provenant et exportés par le Mexique, qui sont couverts par l'annotation #6. »

#### Les conséquences

Depuis 2017, il est donc obligatoire pour faire du commerce international d'instruments de musique d'accompagner chacune des transactions commerciales transfrontalières d'un ou plusieurs permis CITES. Ces transactions concernent autant le fabricant, que le vendeur, ou que l'acheteur si celui-ci est amené à voyager ou à revendre son instrument. Le voyage du musicien avec son instrument doté de palissandre semble protégé par l'alinéa b mais nous verrons plus tard que ce n'est pas si simple.

L'UE est un cas à part puisque ce système de permis n'est pas obligatoire pour le commerce au sein du territoire de l'UE mais il concerne tout ce qui entre et tout ce qui sort de l'Europe. De plus, l'UE fait partie des membres de la CITES qui impose un permis d'importation pour les produits entrants qui sont déjà accompagnés, soit d'un permis d'exportation, soit d'un certificat de réexportation.

#### Les permis CITES

Le Permis d'exportation est obligatoire pour toute exportation de spécimen CITES annexe II en provenance du pays où l'arbre a poussé.

Le Certificat de réexportation est obligatoire pour tout spécimen importé puis réexporté

Le Permis d'importation n'est pas une obligation CITES mais certains pays (ou parties) en exigent un. C'est le cas de l'UE, de l'Australie et de la Chine par exemple.

#### Quels instruments sont concernés par cette réglementation ?

Toutes les familles d'instruments sont concernées mais plus particulièrement les guitares et les vents comme les clarinettes et hautbois.

Le palissandre est devenu depuis l'époque des colonies un bois tropical très prisé dans la fabrication d'instruments de musique mais pas seulement. En effet, le plus gros consommateur de bois tropicaux demeure le mobilier de luxe qui a connu un essor considérable depuis ces dernières années ▶



tout particulièrement en Chine. Les instruments de musique sont un dommage collatéral de la surexploitation des bois tropicaux et le challenge pour les entreprises de la facture instrumentale sera d'obtenir une exemption des instruments de musique à la prochaine COP en 2019.

#### **Les instruments que vous venez de citer peuvent-ils se passer du bois de palissandre ?**

Contrairement à un autre produit réalisé avec du bois, l'instrument de musique nécessite des essences qui doivent répondre à des critères précis qui entrent en jeu dans les performances acoustiques et donc musicales mais aussi mécaniques pour préserver la stabilité dans le temps. Pour les clarinettes et les hautbois, qui sont les instruments les plus menacés par cette réglementation, le bois n'intervient pas seulement dans la couleur acoustique de l'instrument comme pour une guitare. Sa contrainte première est de ne pas fendre et de rester stable des années durant. La seule espèce répondant à ces critères est le dalbergia melanoxylon, appelé communément « ébène du Mozambique » car noir comme de l'ébène (diospyros). Il provient principalement du Mozambique et de Tanzanie qui ont vu leurs exportations à destination de la Chine pour le mobilier de luxe exploser. Toutes les clarinettes et tous les hautbois moyen et haut de gamme sont fabriqués avec cette essence. Les leaders du marché sont des entreprises françaises comme Buffet-Crampon, Selmer, Marigaux, Lorée, Rigoutat C'est donc tout un patrimoine culturel qui se voit fragilisé par une réglementation justifiée sur le fond mais injustement appliquée.

Pour les guitares, le palissandre est à ce jour l'essence préférée des musiciens pour sa couleur sonore et pour son aspect esthétique. Il est utilisé dans la fabrication des dos, éclisses, manches, chevalets, placages et filets, dont la fonction acoustique n'est pas première.

Il n'existe pas en France d'industrie de guitares, ce secteur est majoritairement artisanal et exclusivement haut de gamme. Les luthiers guitares ont pris conscience de l'importance de trouver des substituts au palissandre. Depuis 5 ans maintenant, des projets de recherche européens ont montré que le palissandre apportait seulement une couleur sonore difficilement identifiable à l'oreille par rapport à une autre essence.

Le projet Local Wood Challenge, initié par l'association EGB (European Guitar Builders) rassemblant les luthiers européens et mis en place en France par l'association APLG (Association Professionnelle des Luthiers en Guitares), permet aux musiciens de découvrir à l'occasion de salons des guitares réalisées avec des bois locaux aussi performantes que celles fabriquées en bois tropicaux.

Pour les autres instruments comme ceux du quatuor, le palissandre est essentiellement utilisé pour les chevilles, la mentonnière et le cordier composants pouvant être réalisés dans d'autres bois même si cette essence est appréciée pour ses qualités mécaniques et son aspect visuel. Les facteurs pianos utilisent à l'heure actuelle rarement du palissandre et seulement sous forme de placage.

Dans les percussions, les marimba et xylophones sont particulièrement impactés car comprenant plus de 10 kg de palissandre. Le musicien qui voyage avec son instrument doit d'obtenir un document CITES.

Compte tenu de l'ampleur de la surexploitation des bois tropicaux il est envisageable qu'à l'avenir d'autres essences utilisées en facture instrumentale soient inscrites aux annexes CITES. Le bois doit être dorénavant préservé par ceux-là mêmes qui l'utilisent. Les réglementations pour y veiller se multiplient : le Règlement des Bois de l'Union Européenne (RBUE, adopté en 2010 et en vigueur depuis 2013) vise à interdire sur le marché de l'UE le placement de bois récolté illégalement. À cette fin, il réglemente le comportement des « opérateurs » (ceux qui placent les produits du bois sur le marché de l'UE pour la première fois) et des « commerçants » (ceux qui se situent plus bas dans la chaîne d'approvisionnement) qui doivent pouvoir prouver l'origine légale et durable des bois utilisés. Il est possible que fin 2018 les instruments de musique soient concernés également par cette réglementation.

Les fabricants devraient prendre les devants et s'atteler à définir une charte de qualité de leurs produits bois dans laquelle la traçabilité légale des espèces serait clairement identifiée et mentionnée.

### **Quel impact cette modification a-t-elle sur les musiciens ?<sup>1</sup>**

Le temps où le musicien n'avait aucune question à se poser pour voyager dans le monde entier avec son instrument est bel et bien révolu et depuis déjà plusieurs années !

Avant cette modification et même si peu de musiciens en avaient connaissance, ils étaient déjà confrontés à certaines contraintes pour voyager à l'international avec des instruments dotés d'espèces classées en annexe I de la CITES comme l'ivoire, l'écaille de tortue ou le palissandre de rio. Un Certificat pour Instrument de Musique (CIM) ou un Certificat pour Exposition Itinérante (CEI) est toujours exigé pour voyager en dehors de l'UE (pour un musicien européen). Ces documents CITES doivent être présentés en douane au départ comme à l'arrivée avec toutes les contraintes de temps que cela implique.

Concernant la nouvelle réglementation : grâce aux associations PEARLE et FIM, l'alinéa b de l'annotation #15 permet au musicien de voyager partout dans le monde avec son instrument contenant du palissandre (annexe II) sans aucun document CITES. Cependant, la réalité est bien plus compliquée. En effet, cet alinéa b a donné lieu à des confusions sur l'interprétation par certains pays de la notion de « non-commercial ». Grâce aux actions de nos associations et d'une coalition internationale du secteur des instruments de musique et des musiciens, les USA et l'UE ont publié leurs propres questions-réponses, qui précisent qu'aucun certificat CITES (CIM ou CEI) n'est nécessaire pour les voyages à but non commercial avec des instruments contenant chacun moins de 10 kg de Dalbergia (à l'exception de Dalbergia nigra, palissandre de rio) ou de Bubinga (transporté en cabine ou par fret). Cette interprétation a été adoptée par la CITES en décembre 2017. Toutefois, son application n'est pas obligatoire. Elle sera de nouveau débattue lors de la Conférence des parties de mai 2019.

### **Que conseillez-vous aux musiciens qui doivent entreprendre un déplacement ?**

Pour plus de prudence et en attendant la COP18 qui aura lieu en mai 2019, nous les invitons, durant tous leurs déplacements à l'international comme au sein de l'UE, à systématiquement accompagner l'instrument doté de palissandre (annexe II) d'une facture mentionnant précisément, le nom commun et botanique de l'espèce de palissandre suivi de certaines mentions qui pourront varier si le palissandre a été coupé et commercialisé avant ou après le 2 janvier 2017 (2 février 2017 dans l'UE). Pour plus de renseignements, nous contacter ou télécharger le « question-réponse » rédigé par l'autorité CITES en France.

Si le musicien n'a pas de facture, il devra demander une attestation (indiquant les essences de bois utilisées et la date de fabrication) au fabricant ou à un luthier expert.

### **Quel est le rôle de la Chambre syndicale de la facture instrumentale (CSFI) dont vous êtes le délégué général ?**

Son rôle est double : informer et agir ! Informer car aucune entreprise, aucun luthier n'a été informé par voie administrative de cette nouvelle réglementation. C'est Buffet-Crampon, membre de la CSFI qui a déclenché l'alerte en octobre 2016 pendant la COP17. Depuis cette date, la CSFI a redoublé d'efforts pour rentrer en contact avec le ministère de l'environnement, les autres ministères (économie et culture) mais aussi les instances européennes comme la Direction générale de l'environnement de l'UE. Ces actions ont permis à la CSFI et à ses membres de mieux comprendre les rouages de cette réglementation mais également d'avertir les autorités nationales et internationales CITES

que les instruments de musique étaient un dommage collatéral de cette surexploitation des bois de palissandre (tropicaux en général), car leur consommation ne représente une infime partie (estimée à 5 %) de l'exploitation globale de ces espèces.

La CSFI s'est associée à la CAFIM pour créer une équipe de trois personnes dédiée à la CITES afin de défendre les intérêts des fabricants d'instruments de musique et des musiciens et de travailler pour obtenir une exemption des instruments de musique à la COP18 en 2019.

Ces deux associations se sont très vite retrouvées au cœur d'une coalition internationale composée de grands fabricants de guitare, des associations de luthiers, de musiciens et d'orchestres ainsi que des fournisseurs de bois de lutherie. Ce groupe se retrouve deux à trois fois par mois en téléconférence et à chaque comité CITES pour défendre la cause des instruments de musique d'une voix commune. Les décisions à la COP se prennent par vote au 2/3. Si nous avons à ce jour le soutien de bon nombre de pays, tous ne sont pas encore rattachés à notre cause. Nous devons donc être présents et combattifs jusqu'au bout pour obtenir gain de cause !

### **La démarche initiée est écologique : à votre avis, l'écologie et la fabrication d'instruments sont-elles incompatibles ?**

Bien sûr que non et c'est juste une question de bon sens. Le bois est essentiel à bon nombre d'instruments de musique répondant depuis des siècles aux attentes des musiciens et des fabricants. Les fabricants d'instruments de musique ont toujours été très vigilants sur la bonne utilisation des bois et soucieux de fabriquer des instruments durables. Une démarche raisonnée avant l'heure ! Compte tenu compte tenu de la nécessité de préserver certaines espèces, il est nécessaire pour les fabricants et pour les musiciens d'adopter un comportement responsable vis-à-vis de cette matière première.

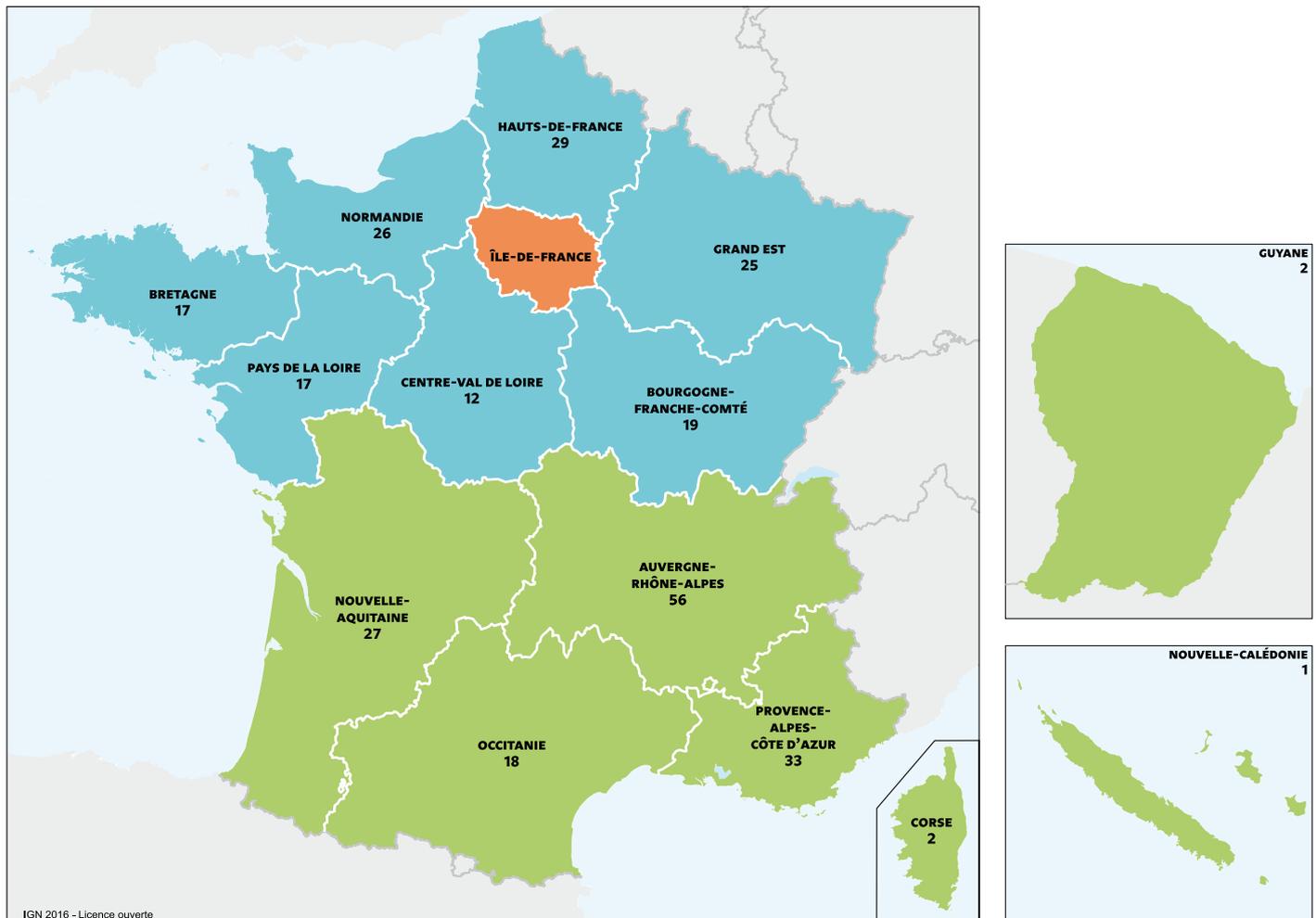
Il n'y a pas un seul fabricant d'instruments de musique digne de ce nom qui n'applaudit pas des deux mains au travail par la CITES en matière de réglementation du commerce des espèces en danger. Nous sommes pour une réglementation et un contrôle ferme depuis l'exploitation de l'arbre jusqu'à l'exportation du bois qui en a été débité. Cependant, réglementer les produits qui ont été réalisés avec des bois déjà réglementés n'apporte rien de plus à la préservation des espèces si ce n'est des lourdeurs administratives, des coûts supplémentaires, une cacophonie réglementaire entre pays et le risque pour certaines entreprises honnêtes, peu gourmandes en bois de devenir à leur tour une espèce en voie de disparition.

### **Pour terminer, quels seront les temps forts de votre action dans les mois à venir ?**

Du 01 au 5 octobre se tiendra le 70<sup>e</sup> comité permanent à Sochi (Russie), ce sera l'occasion pour la CSFI/CAFIM et la coalition internationale de continuer de défendre et d'argumenter au sein des groupes de travail prévus la position de l'exemption des instruments de musique.

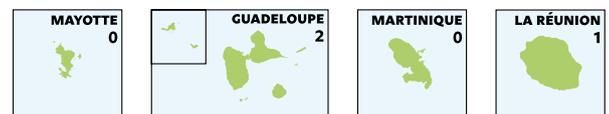
Ce sera le dernier comité avant la COP18 prévue en mai 2019 où nous saurons si oui ou non, les instruments de musique vont enfin sortir de ce cauchemar éveillé, l'enjeu est donc de taille. ■

1. Lire Le guide pratique FIM-Pearle pour les musiciens à télécharger : [SITE www.fim-musiciens.org/fr/cites-handbook-2018-03-02](http://www.fim-musiciens.org/fr/cites-handbook-2018-03-02)



Les régions étudiées par l'enquête.  
**56** Nombre de conservatoires classés

■ Région étudiée en 2017  
 ■ Régions étudiées en 2018  
 ■ Régions étudiées en 2019



# ENQUÊTE SUR LES BIBLIOTHÈQUES DE PARTITIONS DES CONSERVATOIRES

REPORTAGE | PAR **MARINA GICQUEL** STAGIAIRE AU CENTRE DE DOCUMENTATION DE LA CMF  
 ET **CARL PLESSIS** RESPONSABLE DOCUMENTATION

« ON NE VEND PAS LA MUSIQUE. ON LA PARTAGE. »  
 LEONARD BERNSTEIN

Si la musique enregistrée a su gagner pleinement sa place dans les médiathèques, la musique imprimée y est encore rare et les bibliothèques spécialisées relativement peu connues. Pourtant, les parthèques sont présentes sur tout le territoire français, et se distinguent selon la musicologue Dominique Hausfater, en cinq grandes catégories :

- Les bibliothèques de recherche
- Les centres de documentation spécialisés dans la musique d'une époque définie, comme le Centre de Documentation de la Musique contemporaine, ou le Centre de Musique baroque de Versailles, ou autour d'un genre défini : la musique traditionnelle d'une région
- Les bibliothèques de pratique musicale (dont font partie

les bibliothèques d'orchestre, de maisons d'Opéra ou de chœur professionnels, ou la bibliothèque de Radio France),

- Les bibliothèques publiques
- Les bibliothèques d'établissements d'enseignement (universités, écoles de musique et conservatoires). ■

## L'ENQUÊTE

Cette dernière catégorie avait particulièrement retenu l'attention de la Confédération Musicale de France l'année dernière, et elle avait entrepris de les répertorier en ciblant son enquête dans un premier temps sur l'Île de France. Cette première version rendait compte de l'état des bibliothèques

de 158 conservatoires classés, se concentrant sur certains points précis :

- Le nombre d'élèves,
- Le nombre de professeurs,
- Le nombre de partitions,
- Leur lieu de stockage,
- Le public qui y a accès,
- La constitution ou non d'un catalogue,
- La présence de personnel dédié.

Cette année, l'enquête téléphonique s'est poursuivie dans les régions du nord de la France :

- Grand Est,
- Bourgogne - Franche-Comté,
- Centre - Val de Loire,
- Pays de la Loire,
- Bretagne,
- Normandie,
- Hauts de France.

**RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE**

**VOLUME DES FONDS DE PARTITIONS**

Moins de 500 partitions	6
Entre 500 et 2500	47
Entre 2500 et 5000	17
Entre 5000 et 10000	13
Plus de 10000	26
Non communiqué	36

**LIEU DE RANGEMENT DES PARTITIONS**

Armoires dans les salles de cours	27
Pièce non dédiée (salle de repos, bureau, etc.)	44
Salle dédiée	62
Non communiqué	12

**TYPE DE PUBLIC**

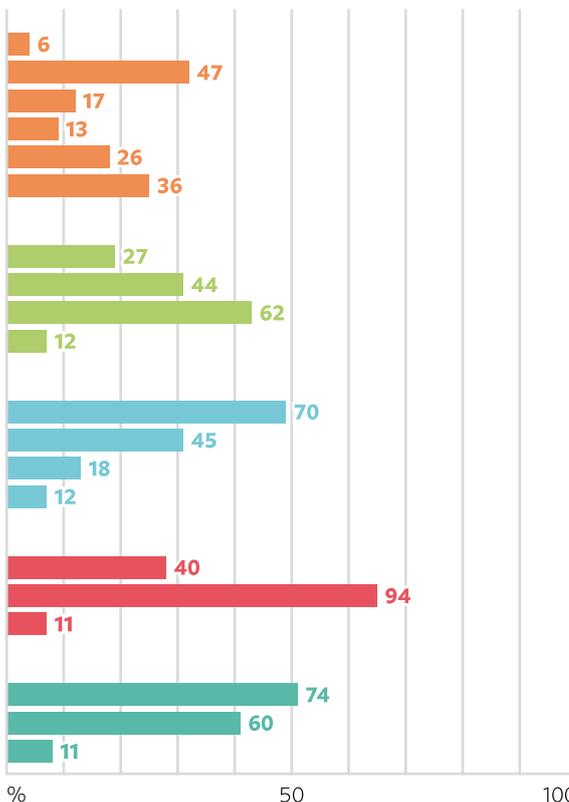
Professeurs uniquement	70
Professeurs et élèves	45
Tout public, y compris extérieur au conservatoire	18
Non communiqué	12

**PRÉSENCE D'UN CATALOGUE**

Pas de catalogue	40
Catalogue existant	94
Non communiqué	11

**PRÉSENCE DE PERSONNEL**

Pas de personnel	74
Au moins une personne en charge	60
Non communiqué	11



Entre février et juin 2018, les 145 conservatoires classés répartis sur la partie nord du pays ont été interrogés sur les mêmes critères que les conservatoires d'Ile-de-France l'année dernière. Au terme de cette enquête, 134 conservatoires sur 145 ont répondu à nos questions et nous ont permis d'en savoir un peu plus sur leurs bibliothèques.

On constate que près de la moitié des conservatoires (tous statuts confondus) disposent d'un fonds de partitions conséquent. Ces chiffres montrent qu'il y a une certaine volonté de la part des établissements d'être équipés d'une bibliothèque, malgré un manque de moyens souvent répété lors des entretiens. Comparativement aux Franciliens, les conservatoires étudiés sont souvent mieux pourvus : fonds plus importants, catalogues plus fréquents et salles dédiées plus habituelles. La région parisienne concentrant plusieurs bibliothèques spécialisées sur un petit territoire comme la Médiathèque Musicale de Paris, celle de la Philharmonie de Paris ou bien la Médiathèque Musicale Mahler, on peut supposer qu'elles diminuent l'intérêt de constituer une bibliothèque dans les conservatoires. Il n'est pas improbable que cette même différence soit constatée l'année prochaine, lors de la dernière partie de l'enquête dans le Sud et les régions d'outre-mer. Toutefois, avoir un fonds de partitions, peu importe sa taille, ne signifie pas avoir une bibliothèque en tant que telle. Même si les chiffres sont moins prononcés qu'en Ile de France, certains établissements sont contraints de répartir leurs partitions dans plusieurs salles ou de les ranger dans les salles de

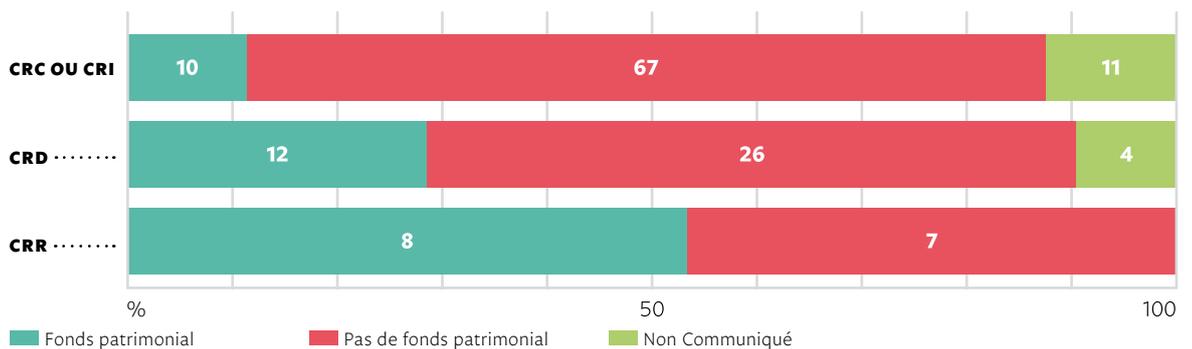
cours. Bien plus, le problème rencontré dans la moitié des conservatoires est le manque de personnel qualifié. Il s'agit de l'aspect négatif majoritaire, à la fois dans les endroits où il n'y a pas du tout de personnel dédié et qualifié (souvent les CRC et CRI), mais aussi dans les CRD ou CRR, où même s'il y a du personnel, il n'est pas assez nombreux par rapport à la quantité de travail. Le personnel assure une double tâche : secrétaires ou directeurs d'établissement assurent régulièrement la gestion de la parthèque.

Si on peut observer également une corrélation entre la taille de l'établissement, le nombre de partitions et l'ouverture du prêt de document au public : plus un conservatoire est grand, plus il dispose de partitions qu'il mettra à disposition du public, pas forcément élève du conservatoire, toutefois ce dernier type de prêt reste minoritaire. Au final, seules 18 bibliothèques, de CRR notamment, sont ouvertes au public, avec des documents en consultation libre et un prêt ouvert aux usagers des bibliothèques de lecture publique de la ville, grâce à la constitution de réseaux entre les deux institutions culturelles. Plus de la moitié des bibliothèques restreignent le prêt de partitions aux professeurs (souvent à cause du manque de gestion du fonds), qui décident ensuite de partager ou non avec leurs élèves. Enfin, à peine un tiers des conservatoires autorisent le prêt de leurs documents à leurs professeurs et élèves. Le prêt concerne les collections plus ou moins récentes, les budgets d'acquisitions de partitions servant souvent de variable d'ajustements. ▶

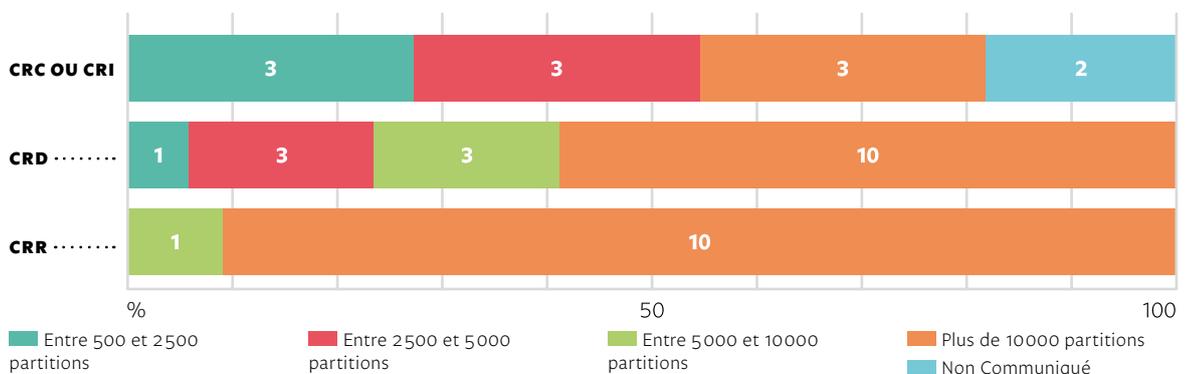
Nouveauté de ce deuxième volet de l'enquête sur les bibliothèques de partitions : la question de la présence ou non de fonds patrimoniaux dans les parthèques était posée pour la première fois. L'école nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques définit les fonds patrimoniaux simplement comme étant des documents « anciens, rares ou précieux », ayant souvent plus de 100 ans, comprenant manuscrits, iconographies, œuvres d'art, livres-objet. Les partitions entrent dans cette définition au même titre que les livres imprimés. Le plus souvent, il s'agit d'un fonds « dormant », seulement consultable sur place (ou pas selon l'état des documents). Ici encore, les statistiques montrent que la taille et le statut du conservatoire ont leur importance : assez logiquement,

les CCR sont nettement plus susceptibles d'abriter des fonds patrimoniaux. Néanmoins, la majorité des conservatoires, tous statuts confondus, nous ont précisé que, même s'ils avaient un fonds patrimonial, il était généralement conservé à la bibliothèque de lecture publique de la ville, voire aux archives départementales, car leur établissement ne disposait pas des conditions nécessaires spécifiques pour la conservation de ce type de document. Ainsi, certains établissements se sont séparés d'une partie de leur collection pour privilégier leur conservation dans un but patrimonial (Rouen à la bibliothèque patrimoniale ou Strasbourg à la médiathèque André Malraux). C'est aussi le cas en Île de France, où les bibliothèques spécialisées précédemment citées se chargent aussi de la conservation. ▶

### PRÉSENCE D'UN FONDS PATRIMONIAL DE PARTITIONS DANS LES CONSERVATOIRES CLASSÉS



### VOLUME DES FONDS DE PARTITIONS DES CONSERVATOIRES DOTÉS D'UNE VÉRITABLE BIBLIOTHÈQUE DE PARTITIONS



#### LES TYPES DE CONSERVATOIRES

Aujourd'hui, il existe quatre types d'établissements :

Les Conservatoires à Rayonnement Régional (CRR)	41 établissements
Les Conservatoires à Rayonnement Départemental (CRD)	102 établissements
Les Conservatoires à Rayonnement Intercommunal (CRI)	279 établissements
Les Conservatoires à Rayonnement Communal (CRC)	

Soit un total de 437 conservatoires classés, si on y ajoute les 15 conservatoires parisiens hors catégories.

Les CRC et les CRI doivent délivrer un enseignement dans au moins une discipline artistique (musique, danse théâtre) et au moins les deux premiers cycles du cursus.

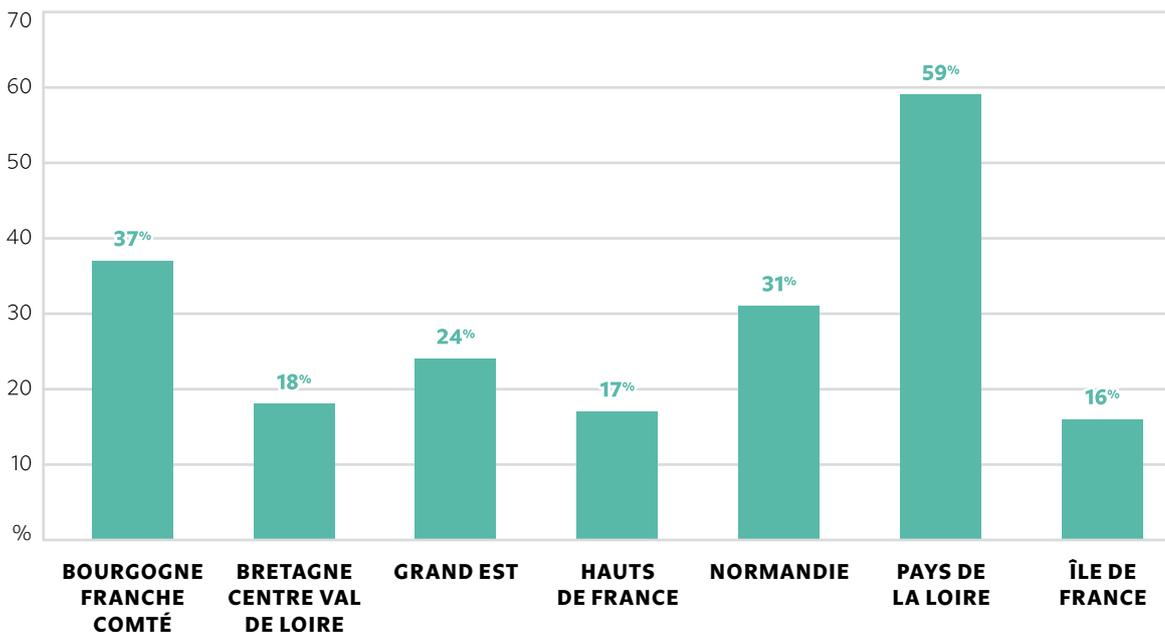
Les CRD ont en outre l'obligation d'accueillir des résidences d'artistes. Ils doivent garantir l'enseignement d'au moins deux disciplines dans les deux premiers cycles, et un troisième cycle complet de formation amateur. Ils sont tenus également de préparer à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur.

Aux missions précitées, les CRR doivent eux aussi mettre en place des résidences d'artistes. Ils doivent garantir un enseignement dans les trois spécialités (un cursus complet et un troisième cycle de formation amateur et d'initiation professionnelle, et préparer aux concours d'entrée dans l'enseignement supérieur).

L'année dernière, l'enquête faisait état de 25 conservatoires sur les 158 interrogés disposant d'une « véritable bibliothèque », c'est-à-dire d'une pièce dédiée, avec du personnel dédié et un catalogue consultable par le public. Cette année, sur les 134 conservatoires ayant répondu, on compte 39 bibliothèques, soit 14 de plus qu'en Île de France. Comparativement, même si les chiffres sont répartis différemment en Île de France et dans les régions du Nord où tout semble plus équilibré, la conclusion est plus ou moins la même que celle de l'année dernière : l'accès aux bibliothèques de partitions n'est toujours pas une évi-

dence, même si certaines régions sont nettement mieux dotées que d'autres : le Pays de la Loire notamment, avec plus de la moitié de ses conservatoires classés disposant d'une « véritable bibliothèque ». Toutefois, les conservatoires de province semblent plus enclins à créer des réseaux avec les bibliothèques de lecture publique et ouvrir le prêt à un public plus large. Le Centre de documentation de la CMF ne peut qu'encourager cette pratique à se développer, puisqu'il est lui-même en train de préparer une mise en réseau avec des conservatoires volontaires avec la création du réseau CMF Documentation.

### POURCENTAGE DE CONSERVATOIRES DOTÉES D'UNE VÉRITABLE BIBLIOTHÈQUE DE PARTITIONS EN FONCTION DE LA RÉGION



### CONCLUSION

Le troisième et dernier volet de l'enquête, qui sortira en septembre 2019, permettra de porter un regard exhaustif sur les bibliothèques de partitions des conservatoires classés et d'ainsi mieux œuvrer à leur mise en réseau. En 2017, Anneliese Benoît regrettait dans son mémoire le manque d'interopérabilité entre les sections partitions des bibliothèques de lecture publique et les parthèques de conser-

vatoires : l'enquête de cette année vient nuancer ses propos, puisque près de 23 % des conservatoires interrogés (et 66 % des « véritables » bibliothèques) partagent le catalogue de la médiathèque de leurs villes. Mais la mise en place d'un catalogue commun pour tous les conservatoires, voire d'un prêt entre leurs bibliothèques, permettrait certainement de mieux diffuser la musique. 

### LE RÉSEAU DES PARTHÈQUES

Le projet CMF Documentation est né du constat que la recherche de partitions repose le plus souvent sur une connaissance préalable du morceau de musique, et non sur ses caractéristiques ou sa nomenclature, et n'exploite donc pas toutes les richesses et possibilités du numérique.

En 2019 le catalogue CMF Documentation permettra :

- la recherche croisée (trouver par exemple une partition pour clarinette, alto, mais sans cornemuse),
- l'import et l'export des notices,
- le retour des expériences de musiciens, avec la possibilité d'annoter, de commenter et d'émettre un avis critique sur les partitions,
- la localisation des documents dans une des bibliothèques du réseau CMF Documentation.

Ce nouveau catalogue sera collectif et collaboratif. Les bibliothèques de conservatoires et écoles de musique qui le souhaiteront pourront adhérer à ce réseau de documentation en bénéficiant de nombreux avantages :

- profiter gratuitement d'un catalogue paramétré spécialement pour les partitions,
- recevoir toutes les publications de la CMF,
- bénéficier de conseils et de formations sur la documentation
- recourir au prêt entre bibliothèques,
- emprunter des sélections de pièces pour une année scolaire,
- choisir jusqu'à 200 partitions par an parmi les doublons de la CMF.

Pour plus d'informations, consulter le site :

**SITE** [www.cmf-musique.org/pole-documentaire/centre-de-documentation-de-la-cmf](http://www.cmf-musique.org/pole-documentaire/centre-de-documentation-de-la-cmf)

# COTISATION CMF 2019

## JE CLIQUE, JE PAIE, JE SUIS ADHÉRENT...

BONNES PRATIQUES | PAR ÉRIC TAUVRON

**Déjà utilisé par la majorité des structures adhérentes<sup>1</sup>, l'appel de cotisation en ligne arrive à sa septième année. Ce rendez-vous incontournable, encore méconnu pour certains, a de nouveau été amélioré. Ces quelques lignes vous aideront pour son déchiffrement.**

### PARAMÉTRAGE

Après le paramétrage de la nouvelle grille tarifaire dans CMF réseau<sup>2</sup>, les services centraux de la CMF inviteront l'ensemble des fédérations d'adhésions<sup>3</sup> à valider leurs tarifs pour 2019. Puis, dès le 05/11/2018, **l'appel de cotisation sera envoyé automatiquement** à toutes les structures adhérentes pour vous permettre de répondre à l'appel de cotisation avant le 31 décembre 2018.

### 1. JE REÇOIS L'APPEL DE COTISATION

De ce fait, chaque structure, son administrateur réseau, son président et son trésorier (s'ils sont connus de CMF réseau) reçoivent un courriel les invitant à répondre à l'appel de cotisation. Un bandeau apparaîtra également dans l'espace adhérent<sup>4</sup> de chaque structure cotisante.

### 2. J'ACCÈDE À MON ESPACE ADHÉRENT

Vous accédez à l'espace adhérent de votre structure soit en cliquant sur le lien figurant dans le courriel d'appel, soit en utilisant l'identifiant administrateur et le mot de passe administrateur de votre structure. Vous pouvez contacter votre fédération si vous avez oublié ces éléments.

La page de connexion à votre espace adhérent est : [SITE www.opentalent.fr/login](http://SITE www.opentalent.fr/login)

### 3. JE METS À JOUR LES DONNÉES DE MA STRUCTURE

Vous cliquez sur le bandeau « Accédez à l'appel de cotisation ».

Réparties en étapes simples, il vous suffit de vérifier et valider les données concernant votre structure en seulement quelques clics.

#### Étape 1 : ma structure

Prenez le temps de vérifier et de mettre à jour chacune des coordonnées de votre structure, faute de quoi vous risquez de rompre le lien avec votre fédération et la CMF.

Portez une attention particulière au **Statut juridique** et au **Type principal**

#### Étape 2 : mes dirigeants

Renseignez impérativement les coordonnées du représentant légal (président d'association, représentant la collectivité territoriale ou autre suivant la forme juridique). Il est également souhaitable de connaître le directeur musical ou administratif.

#### Étape 3 :

L'étape 3 a été mise en sommeil pour simplifier vos démarches.

#### Étape 4 : mon effectif

Influent sur la cotisation, les effectifs sont cal-

culés automatiquement si vous avez renseigné dans l'année la totalité des fiches des membres de votre structure. Dans le cas contraire ils risquent d'être proches de 2 ou 3.

Il n'y a qu'un nombre à renseigner si vous avez choisi à l'étape 1 le Type principal « *Pratique artistique seule* » ou « *Enseignement artistique seul* ».

Il y a 3 nombres si vous avez choisi « *Pratique et enseignement artistique* », prenez le temps de lire les définitions.

#### Étape 5 : mes activités

Indiquez au mieux les effectifs par activité ce qui permettra au réseau de chiffrer et défendre plus efficacement la pratique de ces activités.

#### Étape 6 : les services fédéraux

Quelques fédérations facturent des prestations spécifiques, leurs structures affiliées en connaissent les modalités.

#### Étape 7 : ma cotisation CMF

Vous consultez le tableau simulant la cotisation de votre structure en fonction des réponses aux étapes précédentes. Si vous décelez une incohérence, vous pouvez de nouveau modifier l'étape concernée.

**Vous devez absolument attendre de recevoir la facture de la cotisation avant de payer.**

#### Étape 8 : mon assurance CMF

Si votre structure bénéficiait en 2018 d'un contrat CMF Assurance, vous avez accès à un formulaire de mise à jour et de transmission des données nécessaire à la reconduction de ce contrat. Vous avez également reçu un courriel mentionnant l'échéance de ce contrat.

**Vous devez attendre de recevoir la facture de l'assurance avant de payer.**

#### Étape 9 : j'imprime (si besoin) et je valide

Vous pouvez générer un état au format PDF si vous voulez conserver l'ensemble de vos réponses à l'appel de cotisation (vous n'y aurez plus accès dès lors que vous aurez transmis vos réponses)

**Pour finaliser votre réponse à l'appel de cotisation vous devez impérativement valider cette étape** qui transmettra le détail de la cotisation à votre fédération d'adhésion.

### 4. J'ATTENDS LA FACTURE ET JE PAIE

Votre fédération d'adhésion vérifiera alors la complétude de vos données et vous transmettra par mail une facture que vous pourrez payer par chèque ou virement bancaire.

- Vous devrez adresser **le règlement de votre cotisation en respectant les mentions indiquées sur la facture.**

- Pour les structures ayant souscrit un contrat

CMF Assurance, vous devez également attendre la facture de l'assurance et adresser **le règlement de votre contrat d'assurance en respectant les mentions indiquées sur la facture.**

**COTISATION ET ASSURANCE GÉNÈRENT DEUX FACTURES DIFFÉRENTES**

### 5. L'ADHÉSION EST VALIDE

L'adhésion de votre structure à la CMF sera considérée comme valide seulement après l'enregistrement par votre fédération d'adhésion du règlement de sa cotisation.

Les droits à bénéficier des avantages CMF seront alors validés jusqu'à fin 2019.

En accédant de nouveau à votre espace adhérent vous pourrez imprimer le *certificat d'adhésion* de votre structure. Et dès le 1<sup>er</sup> janvier vous pourrez imprimer les *licences CMF 2019* pour tous ses membres enregistrés.

**Pour bénéficier du tarif « contrat groupe » de CMF assurance, vous devez avoir payé votre assurance et votre cotisation.**

### 6. J'ANTICIPE

En renseignant en cours d'année les données dans l'espace adhérent de votre structure, gagnez du temps lorsque vient l'appel de cotisation. **N'oubliez pas que les cotisations sont dues au 1<sup>er</sup> janvier 2019...**

### JE SUIS PERDU...

Retrouvez la notice explicative en suivant ce lien :

**SITE** <https://bit.ly/2wJQ8Sp>

Vous pouvez aussi contacter :

**MAIL** [yes.gallo@cmf-musique.org](mailto:yes.gallo@cmf-musique.org)

**MAIL** [philippe.latrive@cmf-musique.org](mailto:philippe.latrive@cmf-musique.org)

1. Associations musicales, structures territoriales, de droit local ou de droit privé, qui adhèrent à la CMF

2. Intranet de la CMF accessible sur Internet par l'ensemble des adhérents.

3. Fédération de premier rang, qui gère les cotisations des structures qui lui sont affiliées.

4. Pages privatives de CMF réseau permettant la gestion en ligne par chacune des structures adhérentes.

### INFORMATION BULLETIN CMF

Vous organisez un événement, vous souhaitez nous communiquer un résumé de concert ou nous parler d'une actualité, n'hésitez pas à envoyer vos informations à

**MAIL** [redaction@cmf-musique.org](mailto:redaction@cmf-musique.org)

# AGENDA

PAR CAMILLE MATET

## ÉVÉNEMENTS CMF

### CHAMPIONNAT NATIONAL DE BRASS BAND 2018

LES 23 ET 24 FÉVRIER 2019 À AMIENS

Participants, les inscriptions sont ouvertes ! Les œuvres imposées cette année sont les suivantes :

- Excellence : *A London Overture* de Philip Sparke (éditions Studio Music)

- 1<sup>re</sup> division : *Lions Of Legends* de Thierry Deleruyelle (éditions De Haske)

- 2<sup>e</sup> division : *Toccata Festiva* de Jan Van Der Roost (éditions De Haske)

- 3<sup>e</sup> division : *Hinemoa* de Gareth Wood (éditions R. Smith & Company)

Informations et inscriptions :

**SITE** <https://bit.ly/2MwMZLj>

Exposants, les inscriptions sont ouvertes !

Les 23 et 24 février 2019 venez exposer à la Mégacité d'Amiens et rencontrer les musiciens et amateurs de brass band !

Informations et inscriptions :

**SITE** <https://bit.ly/2OmDoYb>

Et le samedi 24 février au soir ne manquez pas le concert du Brass Band Willebroeck !

Informations : **SITE** [www.brassbandwillebroeck.be](http://www.brassbandwillebroeck.be)

## PARTENARIAT LICENCE CMF

DU 1 AU 11 AOÛT 2018

Sur présentation de la Licence CMF à la billetterie, bénéficiez de tarifs réduits à la Scène Nationale d'Albi aux dates suivantes :

- Terabak de Kyiv, le 4 octobre 2018 à 20h30. Tarif 23 € au lieu de 26 €

- Karine Deshayes, Quatuor Zaïde, Jonas Vitaud, le 30 novembre à 20h30. Tarif 24 € au lieu de 32 €

- David Krakauer, le 30 mars 2019. Tarif 24 € au lieu de 32 €

- Mnozil Brass, le 12 mai. Tarif 23 € au lieu de 26 €. ■

Informations : **SITE** [www.eurochestreries.org/fr](http://www.eurochestreries.org/fr)

## ACTUALITÉS

### CONCOURS LUXEMBOURGEOIS ET EUROPÉEN POUR JEUNES SOLISTES

INSCRIPTIONS JUSQU'AU 10 OCTOBRE 2018

L'École de musique de l'UGDA (Union Grand-Duc Adolphe) organise la 35<sup>e</sup> édition du concours luxembourgeois et européen pour jeunes solistes le 11 novembre 2018 au conservatoire de la ville de Luxembourg. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 10 octobre prochain. ■

Inscriptions :

**SITE** <https://ecole.ugda.lu/Default.aspx?tabid=272>

### LES INOUÏS DU PRINTEMPS DE BOURGES

DU 9 AU 13 OCTOBRE 2018

Premier dispositif national de repérage et de sélection de nouveaux talents artistiques, les iNOUÏS du Printemps de Bourges Crédit Mutuel s'appuient aujourd'hui sur plus de 350 professionnels qui défrichent sur tout le territoire les

perles rares. Ce réseau unique, piloté par Réseau Printemps, offre depuis 33 ans, la possibilité aux jeunes artistes en rock, chanson, hip-hop et électro de se faire repérer par les professionnels et de rencontrer leur public.

Chaque année ce sont près de 3500 artistes qui s'y inscrivent et seulement une trentaine d'entre eux se produit au Printemps de Bourges Crédit Mutuel. Et l'aventure des iNOUÏS ne s'arrête pas là, elle se poursuit au-delà du Printemps de Bourges avec la participation des artistes à différents festivals prestigieux, français et internationaux, avec le soutien à la professionnalisation via des formations et résidences et la Tournee des iNOUÏS dans 6 grandes villes de France à l'automne. L'enjeu est de dessiner les belles saisons à venir de la musique et de donner un élan décisif à des jeunes carrières. ■

Informations : **SITE** [www.reseau-printemps.com](http://www.reseau-printemps.com)

### FESTIVAL JAZZ SUR SEINE

DU 12 OCTOBRE 2018 AU 26 OCTOBRE 2018 À PARIS

Pour sa 7<sup>e</sup> édition, le Festival Jazz sur Seine affiche des ambitions toujours plus fortes. En cette année qui marque le 100<sup>e</sup> anniversaire de l'arrivée du Jazz en France avec l'engagement des musiciens US dans la Grande Guerre, chacun pourra faire le tour du monde de tous les Jazz en deux semaines (du 12 au 27 octobre).

La diversité des styles et la sélection des artistes constituent les points forts de ce Festival qui mobilise sur l'ensemble de la Région Parisienne, 25 lieux dédiés tout au long de l'année à « la plus populaire des musiques savantes ».

Pass 3 concerts : 40 € et offre découverte : 10 € ■

Informations et réservations :

**SITE** [www.parisjazzclub.net/fr](http://www.parisjazzclub.net/fr)

### R.O.N FESTIVAL

DU 12 AU 14 OCTOBRE 2018

Le R.O.N Festival est le seul battle qui rassemble toutes les disciplines phares du Hip-Hop ; à savoir la danse, le Djing, le beatmaking, le rap et le graff. Il sera en plus dynamisé par les prestations scéniques d'artistes guests qu'on ne présente plus et également de showcases d'artistes du label Ready Or Not Records. C'est un rendez-vous musical unique qui permettra la découverte de nombreux genres et disciplines que regroupe le Hip-Hop qui aura lieu dans différents endroits à Paris en octobre prochain.

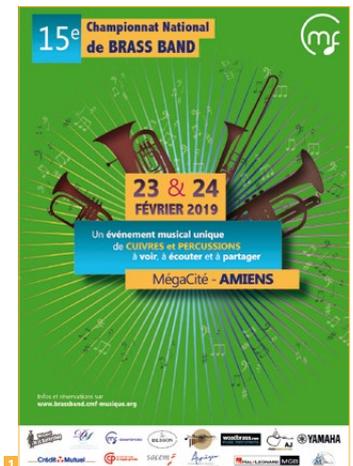
Historiquement la particularité du RON Festival a toujours été de rassembler les disciplines phares du Hip-Hop en un seul et même événement. Cette année s'ajoute l'enjeu de produire plusieurs événements interactifs pour que le public vive une expérience unique. Le festival sera un véritable lieu de rendez-vous culturel, d'échange et de promotion artistique. ■

Informations : **SITE** [www.readyornot.fr](http://www.readyornot.fr)

### FESTIVAL VILLES DES MUSIQUES DU MONDE

DU 12 OCTOBRE AU 11 NOVEMBRE 2018

Embarquer à la découverte des musiques et cultures des îles du sud telles que la Réunion, la Nouvelle-Calédonie, la Sicile ou encore Madagascar... c'est ce que propose le Festival



Villes des Musiques du Monde du 12 octobre au 11 novembre en Seine-Saint-Denis et à Paris. Concerts, ciné-concerts, spectacles de danse, bals, spectacles Jeune Public, créations, conférences, débats, parcours gourmands, ateliers de pratique musicale ou culinaire... Plus d'une vingtaine d'îles représentées et plus de 500 artistes - de grands noms et des découvertes - autant de formes d'expressions riches et diversifiées qui vont se côtoyer et se croiser pendant quatre semaines.

Au programme : hommage à Césaria Evora, IMAR ou encore Teofilo Chatre. ■

Informations et réservations :

**SITE** [www.villesdesmusiquesdumonde.com](http://www.villesdesmusiquesdumonde.com)

### FESTIVAL LES BULLES SONORES 3

DU 19 OCTOBRE 2018 AU 21 OCTOBRE 2018 À LIMOUX

Chaque année toutes les conditions sont réunies pour faire des Bulles Sonores un rendez-vous exceptionnel et incontournable de la région Occitanie, une manifestation à la fois populaire et prestigieuse, pour le plus grand plaisir de tous les spectateurs, passionnés de musique et simples amateurs curieux et sensibles. Le festival des Bulles Sonores s'appuie sur une recette composée de différents éléments indispensables à sa réussite : un territoire dynamique, un accueil et une prestation technique de qualité, des actions culturelles toujours plus développées, et une programmation qui réunit tous les ans de talentueux artistes.

Au programme de cette 6<sup>e</sup> édition, Brigitte, Eddy de Pretto ou encore Panda dub - Circle live. ■

Informations et réservations :

**SITE** [www.lesbullesonores.com/p/infos-pratiques/le-lieu-du-festival](http://www.lesbullesonores.com/p/infos-pratiques/le-lieu-du-festival)

### FESTIVAL MUS'ITERRANÉE 4

DU 19 OCTOBRE 2018 AU 27 OCTOBRE 2018 À AIX EN PROVENCE (13)

Dès 2010, l'association Boîte à MUS' a créé le Festival MUS'iterrannée à Aix en Provence, avec la volonté de faire découvrir les musiques du monde dans un cadre patrimonial propice à l'écoute et à la découverte artistique. Au travers de concerts alliant culture, découverte et pluralité, MUS'iterrannée souhaite pour cette nouvelle édition offrir des moments conviviaux et festifs au plus grand nombre !

Au programme Françoise Atlan & Shadi Fathi, La Dame Blanche + Baja Frecuencia ou Bamboo orchestra. ■

Informations et réservations :

**SITE** [www.musiterranee.com](http://www.musiterranee.com)

### FESTIVAL NUITS DE CHAMPAGNE 5

DU 22 AU 27 OCTOBRE 2018 À TROYES

Pour sa 31<sup>e</sup> édition, le festival Nuits de Champagne vous donne rendez-vous pour un voyage en chansons dans un univers artistique inspiré de répertoires croisés et intergénérationnels en compagnie des artistes parrains invités du festival. Au programme, Francis Cabrel, Juliette, Louane ou encore Orelsan.

Au-delà de la chanson, des rendez-vous culturels pour baigner dans l'univers artistique de l'édition, des concerts de tous formats et de tous genres ; des expositions, rencontres entre livre et chanson, projections, lectures, et pour-

quoi pas théâtre, conte, danse, arts du cirque, arts de la rue, etc.

Le tout dans une ville en fête : Troyes ! ■

Informations et réservations :

**SITE** <http://nuitsdechampagne.com>

### LE PRIX CHORUS 2019

INSCRIPTIONS OUVERTES

JUSQU'AU 26 OCTOBRE 2018

Pour la 9<sup>e</sup> année, le Département des Hauts-de-Seine ouvre les inscriptions du Prix Chorus à tous les groupes et artistes de musiques actuelles résidant en France et recherche un nouveau talent.

Le Prix Chorus est un dispositif de repérage des nouveaux talents des musiques actuelles à rayonnement national qui récompense un groupe ou un artiste et le soutient dans le développement de sa carrière en lui offrant un prix en aide professionnelle d'un montant de 10000 €.

Les groupes ou artistes candidats doivent avoir entre 13 et 35 ans. Ils doivent présenter un répertoire de compositions originales, dont la durée d'interprétation sur scène est d'au moins 30 minutes. ■

Informations et inscriptions :

**SITE** <http://prixchorus.hauts-de-seine.fr>

### LE PETIT BULLETIN FESTIVAL : TROISIÈME ÉDITION !

DU 26 AU 28 OCTOBRE 2018

Inauguré à l'automne 2017, Le Petit Bulletin festival est de retour à la Chapelle de La Trinité à Lyon, pour trois nouveaux concerts exclusifs proposés par Les Grands Concerts et Rain dog productions.

Si Stuart A. Staples offre au festival la primeur de son nouvel et très personnel opus solo, Yael Naim invite un ensemble de 8 voix à se mêler à la sienne alors que la chanteuse L (Raphaëlle Lanna-dère) aura comme partenaire violoncelles et percussions En accord parfait avec l'acoustique de la Chapelle, rock, pop et chanson se conjuguent en formations intimes et flirtent avec les instruments de la musique classique. ■

Informations et réservations :

**SITE** [www.petit-bulletin.fr/festival](http://www.petit-bulletin.fr/festival)

### FESTIVAL CUIVRES EN NORD 6

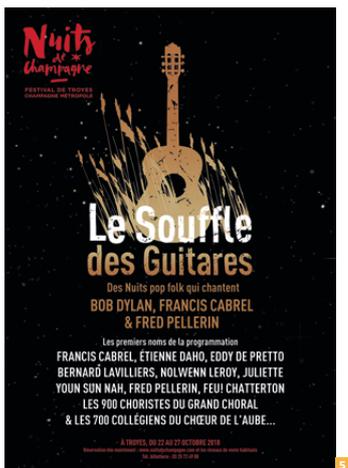
DU 26 AU 28 OCTOBRE 2018

L'association « Génération Acoustique » organise sa sixième édition du festival « Cuivres en Nord ». Ce festival va regrouper des artistes de la région ainsi que des musiciens internationaux invités par les Directeurs Artistiques M. Jean-Philippe Navrez, trombone solo de l'orchestre national de Lille et M. Vincent Terret, professeur de trombone au CRR de Lille. Il aura lieu du vendredi 26 au dimanche 28 octobre 2018 à la salle des fêtes et au gymnase d'Anor.

Au programme : « L'ensemble Trim' Harder et Quatuor de trombones Moya trombone », « Spirit of New Orleans et No water please » et « L'Ensemble de cuivres de Belgique ». ■

Informations et réservations :

**SITE** [www.cuivresennord.com](http://www.cuivresennord.com) ;  
[www.facebook.com/festivalcuivresennord](https://www.facebook.com/festivalcuivresennord)



**FESTIVAL CHANT D'ELLES**

DU 30 OCTOBRE 2018 AU 25 NOVEMBRE 2018 À ROUEN

Pour sa 19<sup>e</sup> édition, le festival Chants d'Elles se déroulera dans la région de Rouen du 30 octobre au 25 novembre prochain. Comme chaque année, Chants d'Elles est dédié aux chansons de femmes. Bientôt la programmation. ■

Informations et réservations :  
**SITE** [www.festivalchantsdelles.org](http://www.festivalchantsdelles.org)

**FESTIVAL LES BORÉALES**

DU 15 AU 25 NOVEMBRE 2018

Pour la 27<sup>e</sup> édition du festival Les Boréales, des dizaines d'artistes, prêts à mettre la Normandie à l'heure nordique et baltique, débarqueront en novembre 2018.

Plus de 150 événements sont programmés, dont près de 90 gratuits à Caen et dans 30 villes partenaires.

Du 15 au 25 novembre 2018, le festival mettra l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie à l'honneur. Terres artistiques prolifiques parfois trop méconnues, ces nations, accompagnées des pays nordiques, feront de ces 11 jours un moment de découvertes, de coups de cœur, de fête et d'émotions pour le centenaire de leur indépendance. ■

Informations et réservations :  
**SITE** [www.lesboreales.com](http://www.lesboreales.com)

**ÉTRANGER**

**UNE EXPÉRIENCE DE CHORALE INOUBLIABLE**

LE 2 NOVEMBRE 2018 À BERLIN

À l'occasion du centenaire de la fin de la Première Guerre mondiale, Sir Karl Jenkins a décidé d'organiser une performance : Il cherche une chorale de 3000 chanteurs pour un spectacle télévisé historique *The Armed Man : A Mass for Peace - L'homme armé : Une Messe pour la Paix*.

La ville de Berlin a été choisie pour mettre en scène cette occasion mémorable. Plus de 3000 chanteurs du monde entier travailleront ensemble avec le compositeur qui lui-même dirigera la performance de ce chef-d'œuvre contemporain multi-religieux et multilingue. Ce chef-d'œuvre décrit le temps d'avant-guerre, la guerre elle-même et les conséquences de la guerre. Un film spécialement préparé sera projeté sur plusieurs écrans multiples pendant la performance en synchronisation avec la musique.

Rassemblez-vous avec les chanteurs venant du monde entier pour chanter la paix. Les inscriptions sont encore ouvertes! ■

Informations et inscriptions :  
**SITE** <http://armedmanberlin.com>



La masterclasse pour cuivres «Maggio» du 9 juillet dernier à Lambesc

**EN BREF**

**LA COMPÉTENCE ET L'INNOVATION AU SERVICE DES MUSIENS**

Masterclasse pour les cuivres le 9 juillet à Lambesc (13)

Lorsque le 12 juin dernier, Jean-Marc Regoli a proposé de mettre en place une masterclasse « Maggio » pour les cuivres (trompettes, bugles, basses, tubas), cela semblait impossible de construire et de réunir en 20 jours seulement le nombre de stagiaires nécessaire.

C'est alors que Delphine Charles Wallner a proposé d'allier les compétences reconnues de Jean-Marc à sa méthode de coaching personnel « prise de conscience de ses atouts » et que Gilles Borelli, président de la confédération musicale de France pour les bouches du Rhône (CMF), a proposé de mettre à disposition sa logistique et son réseau.

La mairie de Lambesc a décidé de contribuer à ce stage en mettant à disposition sa belle salle

de spectacle : la salle Sévigné. L'antenne de radio France bleue Provence, par son partenariat avec la CMF, a offert une interview en direct.

Le nombre de stagiaires intéressés ne cessa de croître : des débutants, des musiciens chevronnés, certains professionnels (finaliste au concours international de trompette), même un professeur (ancien trompette de la garde républicaine) amenant ses élèves. Le premier objectif était atteint, maintenant il fallait être bon et les satisfaire !

L'affaire devint plus compliquée que prévu : en effet, comment en une journée, permettre à chacun d'atteindre ses propres objectifs ?

Les débutants souhaitent démarrer sur les bonnes bases et acquérir les vrais bons réflexes, les musiciens chevronnés veulent pouvoir jouer les notes aiguës, le professionnel a décidé de gagner les prochaines finales des concours de trompettes (Philharmonique de Paris et de Berlin) et le professeur souhaite que ses élèves entendent d'une autre personne la méthode qui permet de jouer sans ramener les lèvres en arrière.

Après les premières minutes d'inquiétude, la magie opère et les stagiaires sont transportés dans une ambiance mobilisante générée par les deux animateurs dans cette salle Sévigné surnommée le petit Trianon.

Jean-Marc Regoli, trompettiste renommé qui fut durant 30 ans trompette solo à l'opéra de Toulon puis de Marseille, qui a joué avec les plus grands artistes et que les professeurs du Conservatoire National de Musique et de Danse d'Aix en Provence nomment le « toubib », sait trouver les mots pour enseigner la méthode Maggio. ▶



Concert des «Musiciens en herbe» 2018

Cette méthode originale pour les cuivres est une approche remarquable et révolutionnaire : Suite à un accident de la bouche, Louis Maggio a connu une récupération stupéfiante et développe un concept entièrement nouveau de jeu des instruments à embouchures. Sa méthode a produit des générations d'instrumentistes de cuivre parmi les meilleurs et a été souvent suivie par les plus grands formateurs.

La fin de la journée arrive trop vite pour ces musiciens qui demandent de renouveler cette animation rapidement. Morale : pour apprendre à voler haut, il faut demander conseils aux aigles. ■

**CAMILLE CHARLES**, CMF PACA

## « MUSICIENS EN HERBE » 2018

### Le projet

«Musiciens en herbe», projet à vocation départementale, propose aux jeunes musiciens des écoles de musique et associations musicales du département de l'Yonne (niveau fin de 1er cycle et début de 2<sup>e</sup> cycle) de se rassembler pour jouer un répertoire commun.

En début d'année scolaire, les responsables se concertent et choisissent un programme adapté au plus grand nombre. Ce programme est travaillé tout au long de l'année par les différents groupes.

Tous les participants se retrouvent en fin d'année dans la très belle salle du Skénét'eau de Monéteau pour une journée de répétitions aboutissant à un concert public. Cette grande formation originale constituée lors de cette journée représente un impressionnant ensemble à vent qui se produit sous la direction successive des chefs présents.

Ce projet est piloté par Claude Lherminier, enseignant au conservatoire d'Auxerre, et organisé avec la participation et le soutien des villes d'Auxerre et de Monéteau, et de la Confédération Musicale de France - section Yonne.

### Une œuvre, un compositeur

La recherche d'œuvres adaptées au niveau des jeunes musiciens et le renouvellement des répertoires font partie des préoccupations perma-

nentes du responsable d'un ensemble instrumental. Pour ce grand regroupement, l'équipe de pilotage de Musiciens en herbe a passé commande, en 2017, d'une œuvre originale à un compositeur sensibilisé par les instruments à vent : Valentin Villenave. L'œuvre est un triptyque intitulé Cadet Rousselle à trois mouvements, qui s'inspire de la célèbre chanson auxerroise.

Le 24 mars dernier, les ensembles participants ont eu le privilège de rencontrer Valentin Villenave au Conservatoire d'Auxerre. Le compositeur leur a présenté son œuvre qui sera à nouveau exécutée cette année (une partie seulement avait été jouée en 2017), éclairée et enrichie par ces échanges.

Un autre compositeur, Jean-Marc Singier (prix de Rome et ex-professeur au Conservatoire d'Auxerre) travaille actuellement sur l'œuvre qui sera jouée lors de l'édition 2019.

Jean-Michel Costal, directeur de l'une des six écoles de musique participantes (École de Musique et de Danse Chablis, Villages et Terroirs) dresse le bilan de cette édition 2018 : « Ce rassemblement de classe d'orchestre est toujours fort apprécié par les musiciens qui se déplacent de tout le département. Cette année, ils étaient 120, de 9 à 70 ans, avec pour point commun la passion de la musique. Ce moment de partage en est la preuve, chaque année. C'est l'un des moments importants de chaque école de musique ou conservatoire qui souhaite participer. Six chefs d'orchestre, six caractères, six gestuelles, six conceptions musicales, mais pour une seule et même idée : le partage de la musique. Merci aux musiciens pour cette belle journée Musiciens en Herbe ! »

### Les structures présentes

Conservatoire à rayonnement départemental d'Auxerre, École de Musique de Monéteau, Harmonie d'Auxerre, Orchestre d'Harmonie de Sens, École municipale de musique de Sens-Paron, École de Musique et de Danse Chablis, Villages et Terroirs. ■

**JÉRÔME BARBERIS**, RESPONSABLE

ADMINISTRATIF CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE D'AUXERRE

## LE GRAND FESTIVAL EUROPA CANTAT XX QUI S'EST DÉROULÉ DU 27 JUILLET AU 5 AOÛT À TALLINN EN ESTONIE, A PRIS FIN

Plus de 5 000 choristes et amateurs de musique, âgés de 5 à 85 ans, représentant 50 pays, ont assisté au festival. Près d'un millier de personnes, dont des chefs d'orchestre, des chanteurs de chorales, des musiciens, des chorales et des volontaires invités ont été impliqués dans l'organisation du festival.

« Le grand intérêt pour le festival nous a pris par surprise - nous nous attendions à la moitié du nombre des participants qui ont finalement été enregistrés », a déclaré Kaie Tanner, directeur général du festival. « Nous sommes cependant ravis que tant de fans de musique aient voulu venir à Tallinn. Le niveau des chorales participantes était extrêmement élevé et les concerts ont été très bien reçus, ça a été un grand succès. »

Le programme du festival comprenait 20 concerts d'ateliers, 14 concerts régionaux en dehors de Tallinn, 37 concerts en plein air, 38 concerts de chorales participantes etc.. Au total, 25 000 billets ont été imprimés pour les participants et 2 500 billets ont été vendus.

Le programme comprenait des concerts et des apparitions de The Swingles (UK), de la chorale de jazz Ligne vocale (Danemark), de la chorale des jeunes de Mongolie intérieure et bien d'autres. Il y avait aussi concerts par la crème des groupes estoniens - le chœur de chambre philharmonique estonien, le Chœur national masculin estonien, Vox Clamantis, Voix estoniennes et autres.

Le festival Europa Cantat a été initié par l'European Choral Association. Il a lieu tous les trois ans et c'est l'un des événements clés du monde choral. Le premier festival a eu lieu à Passau, en Allemagne, en 1961, et le dernier à Pécs, en Hongrie, trois ans auparavant. Prochain rendez-vous à Ljubljana en Slovénie en 2021. ■

**SONJA GREINER**, SECRÉTAIRE GÉNÉRALE  
DE L'EUROPEAN CHORAL ASSOCIATION



**CONCERTS DE L'ORCHESTRE  
D'HARMONIE  
DES GARDIENS DE LA PAIX  
DE LA PRÉFECTURE DE POLICE**

**Dimanche 30 septembre 2018 à 16 h 00  
dans le cadre de l'opération « BF en folies »**

Salle des sports, rue Charles Isbergues  
59220 Wavrechain-sous-Denain  
Batterie-Fanfare | Direction: Jean-Jacques Charles  
Renseignement: [lliegeois@nordnet.fr](mailto:lliegeois@nordnet.fr)

**Dimanche 7 octobre 2018 à 15 h 00**

Centre culturel Jacques Brel  
1, place André Malraux – 57100 Thionville  
Orchestre d'harmonie avec la participation  
de Marc Fouquet, basse  
Direction: Jean-Jacques Charles | Programme Brel  
Renseignement: 0382561243

**Jeu­di 11 octobre 2018 à 19 h 30**

Conciergerie (2 bd du Palais Paris 4<sup>e</sup>)  
Quintette à vents/Quatuor de saxhorns  
Réservation obligatoire (places limitées):  
[musique.gpx@interieur.gouv.fr](mailto:musique.gpx@interieur.gouv.fr)

**Samedi 20 octobre 2018 à 20 h 00**

dans le cadre du 140<sup>e</sup> anniversaire de l'harmonie  
de Saint-Julien Montdenis  
Orchestre d'harmonie | Direction: Gildas Harnois

**Renseignements**

0153716197 | [musique-gpx@interieur.gouv.fr](mailto:musique-gpx@interieur.gouv.fr)



## LES DISTINCTIONS DE LA CMF

La Confédération Musicale de France a mis en place une large palette de distinctions destinées à saluer la fidélité et l'implication des membres de ses sociétés affiliées.

Il existe plus de 20 modèles de médailles, plaques, barrettes et réductions confédérales, couvrant ainsi l'ensemble des activités musicales (instrumentiste, choriste, chef, vétérans...) ou administratives (président, trésorier, secrétaire...).

- LES MÉDAILLES & BARRETTES
- LES PLAQUES

Toutes les commandes de distinctions de la CMF se font via les fédérations régionales ou départementales affiliées selon l'organisation locale, qui les traitent puis les transmettent à la CMF.

**PLUS D'INFORMATIONS SUR :  
[WWW.CMF-MUSIQUE.ORG](http://WWW.CMF-MUSIQUE.ORG)**



*Des enregistrements pour tous  
les instruments pour le travail  
et les répétitions*

Tous les nouveaux morceaux  
d'examens sélectionnés par la CMF

Un répertoire de 1500 enregistrements  
sélectionnés et repertoriés par niveaux

**À partir de 60 €**

- avancement synchronisé sur tablettes et smartphones
- écoute au ralenti
- travail au métronome
- enregistrement à la volée
- annotations



Consultez notre catalogue sur  
[www.cmf-media.org](http://www.cmf-media.org)

avec l'application



Plus de renseignements :

**Carl Plessis**

Responsable de la documentation  
01 55 58 22 89  
[carl.plessis@cmf-musique.org](mailto:carl.plessis@cmf-musique.org)



associathèque  
Partenaire de votre engagement

# Accompagner les associations dans leurs projets.

Associations, venez découvrir un univers d'informations, d'outils et de services :

- Des actualités juridiques, fiscales, comptables et sociales
- Des guides pratiques pour gérer votre association
- Des outils à télécharger
- Un « Village asso » pour partager votre expérience
- Des parutions et dossiers thématiques
- Un espace « Mon asso » pour valoriser et gérer votre association